

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 3 novembre 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

Présences : M. Robert Bussière, maire,
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Christian Blais, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics
M. Jocelyn Lessard, directeur Incendies
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme
Mme Sandra Martineau, responsable finances

Absences : M. Michel Gervais, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier

CONSULTATION PUBLIQUE

- ✓ **Adoption du règlement 08-527**
Claire Miquet demande des explications quant à l'entente devant être convenu. Présente son objection à ce règlement et demande au conseil de le revoir. Dépose une demande d'exemption au conseil.
- ✓ **Adoption du règlement 08-528**
Aucune intervention

PÉRIODE DE QUESTIONS

Micheline Larocque 70 Bernier : Demande pourquoi le chemin du Lac Sinclair a été négligé (pas sablé) puisque du verglas avait été annoncé.

Conrad Schnob Propriétaire de la partie privé chemin Ste-Marie : Demande sur quoi est basée la demande de prolonger la rue Ste-Marie.

Bruno Larocque chemin Ste-Marie : Exprime son désaccord concernant le prolongement du chemin Ste-Marie. Propose un feu clignotant à l'intersection de la 366 et de la Batteuse.

Nicole Schnob McIssac chemin Ste-Marie : Demande où en est la demande subdivision car a reçu une lettre demandant la rétrocession du chemin.

Pierre Lapratte : Demande comment les gens seront avisés d'une prochaine consultation.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

08-603

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté les sujets suivants:

Ajouté : 7f) Appel d'offres, PPU Wakefield
5s) Avis de motion, prolongement égout Wakefield
8i) Contrat électricité caserne Eugène Bernier

Retiré : 6c) Prolongement chemin Ste-Marie
8a) Adoption règlement 08-527
8b) Adoption règlement 08-528
8e) Rencontre budgétaire

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-604

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2008 soie adopté après y avoir apporté la correction suivante :

À la page 360, la résolution 08-586, 2^{ième} paragraphe, raturer : selon l'aviseur légal.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Aucune

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun

Avis de motion (08-534)
Prolongement système d'égout- Wakefield

08-605

Le conseiller Yves Doyon donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 08-534, concernant l'agrandissement du système d'égout – Wakefield.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Appel d'offres programme particulier d'urbanisme (PPU) de
Wakefield

08-606

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé de : Yves Doyon

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir un concept détaillé de réaménagement pour la zone identifiée pour le PPU de Wakefield ;

Attendu que les consultations publiques ainsi que la documentation pour les consultations publiques à Wakefield devront être présentées en français et en anglais de haut niveau afin d'éviter des mauvaises compréhensions et interprétations ;

Attendu que l'animation des consultations publiques devra également se faire en français et en anglais de haut niveau pour assurer une bonne compréhension et des résultats exacts ;

Il est résolu d'autoriser le directeur d'urbanisme et de l'environnement à lancer des appels d'offres par invitation pour la réalisation d'un mandat complémentaire à celui déjà accordé à la firme Teknica HBA, portant sur les trois sujets principaux ci-dessous pour le PPU de Wakefield :

- ✓ Élaboration d'un concept détaillé de réaménagement ;
- ✓ Préparation des documents (textes et cartographie) pour les consultations publiques ;
- ✓ Animation des consultations publiques.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 1-02-622-00-411, services professionnels et scientifiques.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Factures à acquitter

08-607

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste de factures suivantes soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-10** **1 002 681,25 \$**

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 3 novembre 2008, un certificat de crédit suffisant au montant de 1 002 681.25 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de taxes ou frais

08-608

Proposé par: Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par: Christian Blais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des taxes et/ou autres frais suivants :

Facture droit de mutation :

5067-90-8124	1 500,00 \$	15 ch. Farrell
4759-88-3515	2 325.00 \$	325 chemin Shouldice

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat service d'investigation

08-609

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de mandater la firme Service ADG à entreprendre les recherches dans les dossiers suivants :

4459-30-8359

Braun Marcel

chemin Cloutier

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente pour non paiement de taxes

08-610

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'inscription de la propriété suivante sur la liste des propriétés à vendre pour non paiement de taxes, qui aura lieu à la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 2009 :

2863-32-0207

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

La conseillère Mme Lynn Berthiaume quitte son siège à 20 h 55.

**Vente de terrains acquis
pour non paiements de taxes**

08-611

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la Municipalité a lancé un appel d'offres afin de vendre plusieurs terrains vagues acquis pour non paiement de taxes;

Attendu que le lundi 20 octobre 2008, nous avons procédé à l'ouverture de toutes les offres reçues pour les terrains en vente :

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accepter les offres suivantes et de procéder à la vente :

5655-38-4000	Donald Dupéré	1 010\$
5655-37-7681	Donald Dupéré	1 010\$
5655-56-2596	Donald Dupéré	1 010\$
5655-56-8674	Donald Dupéré	1 010\$
5655-65-8560	Donald Dupéré	400\$
2862-11-3164	Donald Dupéré	100\$
2862-15-1581	Denis Dubois	300\$
5855-02-0896	Stephan Dirnberger	1 000\$

Il est, de plus résolu, que les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge des acheteurs ;

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Appui centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield
Exemption de taxes

08-612

Proposé par: Jocelyne Ménard
Appuyé par: Michel Babin

Attendu que le centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield a présenté une demande de reconnaissance d'exemption aux fins de toute taxe foncière et de taxe d'affaires ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'appuyer le centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield dans leur demande d'exemption de taxes auprès de la Commission Municipale.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Facture Corporation de développement La Pêche

08-613

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la Corporation de développement La Pêche doit payer sept (7) factures pour honoraires professionnels pour des plans et devis et architecture pour le projet de résidence de personnes âgées secteur Masham et Wakefield ;

Il est résolu, selon recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement des factures de Cima+ au montant de 558,33 \$, Les consultants Yves Auger pour 2 088,19\$, Pageau, Morel et associés au montant de 1 326,28, Fortin, Corriveau, Salvail aux montants de 14 335,13, 664,09\$ et 2 122,05 \$, Fondex pour 5 619,00 \$, tous ces montant sont taxes incluses.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adhésion Carrefour action municipale et famille

08-614

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que le Carrefour action municipale et famille nous invite à renouveler notre adhésion pour l'année 2008-2009 ;

Attendu que les services offerts par Carrefour action municipale et famille servent à soutenir nos actions dans notre milieu ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de renouveler notre adhésion avec Carrefour action municipale et famille pour l'année 2008-2009 au montant de 121 \$ plus taxes et de nommer Mme Lynn Berthiaume comme responsable du dossier famille.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-110-00-494, cotisations versées aux associations et abonnements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Aménagement Parc Bouchard

08-615

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que les structures de jeux de l'école Ste-Thérèse, secteur Lac-des-Loups doivent être déplacés dans le Parc Bouchard afin de permettre l'utilisation par les enfants;

Attendu que le service des travaux publics a demandés 3 prix à des entrepreneurs locaux pour le déplacement des balançoires;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le déplacement des balançoires par M. Dave Mayer au montant de 2 979.90\$ taxes incluses.

Les fonds seront pris à même le fonds réservé parcs et terrains de jeux.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Location - timbreuse

08-616

Proposé par: Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par: Michel Babin

Attendu que la location de la timbreuse vient à échéance en février 2009 et qu'il y a possibilité de prolonger ladite de la compagnie Pitney Bowes la pour une période de 3 ans;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de renouveler la location de la timbreuse actuelle, modèle DM 500 avec pesée intégrée de 2 kg de Pitney Bowes, au coût de 222,92 \$ par mois pour une durée de 36 mois.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-517, location équipement de bureau.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Cercle des fermières – demande de contribution

08-617

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'une demande de contribution a été soumise par le Cercle des fermières afin de leur permettre entre autres d'enseigner diverses formes d'artisanats à des femmes de la communauté ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder une contribution de 100 \$ au Cercle des fermières.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Traitement de surface –
chemins Irwin et l’Orée-du-Bois**

08-618

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu qu’un contrat a été donné à Entreprise Bourget pour du traitement de surface sur les chemins Irwin et l’Orée-du-Bois ;

Attendu que suite à la mesure des travaux effectués sur le chemin l’Orée-du-Bois, les dimensions demandées n’ont pas été respectés au niveau de la longueur, 629 mètres au lieu de 605 mètres et de la largeur entre 6m et 6,5 mètres au lieu de 5.5 mètres ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de payer les entreprises Bourget pour les travaux demandés et non pour les travaux effectués.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Achat de bancs
Parc du cénotaphe**

08-619

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Michel Babin

Attendu qu’il y a lieu d’acheter de nouveaux bancs de parc suite à l’agrandissement du Parc de la Paix où se situe le cénotaphe ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d’acheter 3 bancs de parc, modèle EP1610-5, au coût de 2 067 \$ plus taxes de la compagnie Équipements récréatifs Jambette.

Les fonds nécessaires seront pris à même le 22-700-00-000, Biens durables – parcs.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Subvention 2007-2008
Association Lac Bernard

08-620

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que l'Association du lac Bernard a soumis une demande de subvention pour les années 2007 et 2008, pour un montant total de 2 400 \$;

Attendu que l'Association a respecté les conditions rattachées au versement de subventions 2005 et 2006 (résolution 07-468) en déposant les pièces justificatives pour un montant minimum de 2 400 \$ pour les analyses d'eau ;

Attendu que l'Association a déposé les pièces justificatives pour des dépenses admissibles (analyses d'eau, promotion et sensibilisation en environnement, prévention des algues bleues, etc.) pour les années 2007 et 2008 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le versement d'un montant de 2 400 \$ à l'Association du lac Bernard, correspondant aux subventions des années 2007 et 2008.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vacances des fêtes 2008

08-621

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Christian Blais

Attendu que les bureaux administratifs seront fermés pour la période des fêtes, soit du 24 décembre 2008 au 2 janvier 2009 inclusivement ;

Attendu qu'il y aura lieu de modifier le message d'accueil du système téléphonique de la Municipalité afin d'aviser les gens de la fermeture de bureaux pour la période des fêtes et d'offrir une alternative pour toute urgence ;

Attendu que les bureaux administratifs seront ouverts à partir du 5 janvier 2009 ;

Attendu que les employés devront prendre deux journées à leurs frais, soit en vacances ou congés sans solde ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité de finances et de ressources humaines, de fermer les bureaux administratifs du 24 décembre 2008 au 2 janvier 2008 inclusivement.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de chèques

08-622

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Michel Babin

Attendu qu'une erreur s'est glissée lors de l'impression du chèque numéro 47860 et que celui-ci doit être remplacé ;

Il est résolu d'autoriser l'annulation du chèque numéro 47860.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Achat unité de chauffage et contrat fourniture de propane

08-623

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'à la suite d'une visite de la Mutuelle des municipalités du Québec des divers locaux de la municipalité, certaines recommandations ont été émises;

Attendu que pour ces raisons, il y a lieu de changer le système de chauffage du garage municipal qui ne répond pas aux normes de la MMQ;

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé par le département des travaux publics pour un système de chauffage au propane de 250 000 BTU incluant l'installation ainsi que la fourniture de propane et que 2 prix ont été reçus :

Système de chauffage

Supérieur Propane : 2 827.72\$ plus taxes

Budget propane : 3 779.00\$

Propane

Supérieur Propane : 1er année Rack + 0.13\$/litre

2^e année Rack + 0.15\$/litre

3^e année Rack + 0.17\$/litre

(Rack au 29 octobre : 0.338\$/litre)

Frais de livraison 8.45\$ par livraison

Budget Propane : 0.65\$/litre

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'achat du système de chauffage de Supérieur propane au montant de 2 827,72 \$ incluant l'installation et de signé un contrat de 3 ans pour la fourniture de propane.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Abri à sel

08-624

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que des sommes ont été prévues au budget 2008 pour l'achat et l'installation d'un abri pour entreposer le sel à déglacer pour les opérations hivernales de la Municipalité (secteur East-Aldfield) ;

Attendu que des prix ont été obtenus de 2 compagnies :

Nom de la compagnie	Prix de l'abri	Prix pour l'installation	Prix approx. pour la fondation	Total
Les Industries Harnois	6 780 \$ (MégaDome 30 X 32)	5 160 \$	5 320 \$	17 260 \$
Les Industries Dynacar	13 500,00 \$ (Abri Tempo 30 X 24)	2 000\$	5 320 \$	20 820 \$

* Ces prix ne comprennent pas les taxes.

Attendu que l'abri de la compagnie Les Industries Harnois est le meilleur prix ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de procéder à l'achat d'un abri pour entreposer le sel à déglacer de type MégaDome 30' X 32' de la compagnie Les Industries Harnois pour la somme de 17 260 \$ plus taxes, incluant la fourniture de l'abri et son installation ainsi que la fondation.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cet achat et de procéder par crédit bail.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-320-00-722 – Biens durables bâtiments voirie.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Lac-Colbert

Entente relative à des travaux municipaux

08-625

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé de : Yves Doyon

Attendu qu'une demande a été présentée à la Municipalité de La Pêche pour procéder à un développement immobilier et construire un chemin sur le lot 6B-7 du rang 2 dans le canton d'Aldfield, tel qu'indiqué au plan préparé par M. Richard Fortin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8466 de ses minutes ;

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux devra être signée afin d'établir toutes les conditions des travaux de construction du chemin et dans le but de céder le lot formant l'assiette du chemin lorsque la Municipalité formulera une demande en ce sens ;

Attendu qu'une entente préliminaire a été préparée par l'Administration à cet effet en fonction du règlement 04-456 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'approuver les termes de cette entente.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente du camion no. 13 **International Autopompe 1974**

08-626

Proposé par : Christian Blais

Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que le véhicule portant le numéro 13 a été arrêté récemment par le contrôle routier de la SAAQ pour déficiences mineures ;

Attendu qu'une estimation des réparations à effectuer a été soumise par un garagiste selon le rapport de vérification de la SAAQ ;

Attendu que le coût des réparations s'élève à environ 3 042,76\$, plus taxes, sans compter les autres réparations qui pourraient s'avérer nécessaires en cours de route, et étant donné l'âge du véhicule, il n'est pas souhaitable de procéder aux réparations ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la vente du camion no. 13 de marque International autopompe 1974 par la direction des travaux publics.

Il est également résolu d'autoriser la direction des travaux publics à entreposer ledit camion au garage municipal avec une affiche « à vendre » comprenant tous les renseignements nécessaires, de l'afficher sur un site internet et de l'inscrire dans le prochain Info La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Acquisition de parcelles **Chemin de la Rivière**

08-627

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé de : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que le Ministère des Transports du Québec s'apprête à procéder au remplacement du pont P-03045 au Ruisseau Daly, sur le chemin de la Rivière ;

Attendu que pour ce faire, la firme Génivar a présenté deux options différentes pour le remplacement dudit pont : option 1 = 575 000,00 \$, option 2 = 650 000,00 \$;

Attendu que pour l'option 1, la moins dispendieuse, le Ministère demande à la Municipalité d'acquérir des parcelles de terrains pour pouvoir exécuter les travaux, tel qu'indiqué au plan d'ensemble PO-08-16867 préparé par Génivar ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les discussions avec les propriétaires riverains pour l'acquisition des parcelles nécessaires pour le remplacement du pont P-03045 par le Ministère des Transports du Québec.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Havre Wakefield - Circulation

08-628

Proposé par : Christian Blais

Appuyé de : Yves Doyon

Attendu qu'une pétition a été présentée à la Municipalité de La Pêche par les résidents du Havre Wakefield pour modifier la signalisation sur le chemin des Collines en raison de problèmes liés à la circulation ;

Attendu que la proposition des résidents serait de modifier le dernier 75 pieds du chemin des Collines, partie nord, en un « sens unique »

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'approuver la demande des citoyens du Havre Wakefield et de faire l'achat et l'installation de toute la signalisation nécessaire pour installer un « sens unique » pour le dernier 75 pieds sur le chemin des Collines, partie nord, afin de régler le problème de circulation dans le secteur.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-646 – Enseignes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Rond-point Montée Bélisle - Expropriation

08-629

Proposé par : Christian Blais

Appuyé de : Jocelyne Ménard

Attendu qu'il existe une problématique au niveau de l'entretien sur la Montée Bélisle ;

Attendu qu'il est devenu nécessaire de créer un rond-point au bout de la Montée Bélisle afin de permettre aux équipements de tourner ;

Attendu que des représentants de la Municipalité ont rencontré M. Jean-Maurice Vaillancourt afin de tenter de conclure une entente puisqu'il est propriétaire du terrain à cet endroit, mais en vain ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de mandater le directeur général et secrétaire trésorier à entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires afin de mettre en place un rond-point pour permettre aux équipements municipaux de tourner.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Remisage du camion no. 16
Chevrolet 1980

08-630

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé de : Jocelyne Ménard

Attendu que le camion no. 16, anciennement du Service des Incendies, n'est plus en bon état de fonctionner ;

Attendu qu'en raison de son âge et de son état, le directeur des travaux publics propose de le remettre plutôt que de le mettre au rancart afin de l'utiliser pour les pièces pour notre camion no. 15 (arrosoir) ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la direction des travaux publics à remettre le camion no. 16 auprès de la SAAQ et de le stationner au garage afin de le cannibaliser.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente du camion no. 12
Chevrolet Pick-up 4 X 4 Crew-Cab 1999

08-631

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que le moteur du camion no. 12 n'est plus en état de fonctionner ;

Attendu que des estimations pour réparer ou remplacer le moteur ont été reçues et varient entre 8 000,00 \$ et 16 000,00 \$, et qu'en conséquence des appels d'offres ont été lancés pour l'achat d'un nouveau camion de ce type ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'autoriser la vente du camion no. 12 de marque Chevrolet Pick-up 4 X 4 Crew-Cab 1999 par la direction des travaux publics.

Il est également résolu d'autoriser la direction des travaux publics à entreposer ledit camion au garage municipal avec une affiche « à vendre » comprenant tous les renseignements nécessaires, de l'afficher sur un site internet et de l'inscrire dans le prochain Info La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux Route 105

08-632

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé de : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que des travaux de réfection sont présentement en cours sur la route 105 à la hauteur du chemin Woods ;

Attendu qu'en raison de ces travaux, plusieurs véhicules sont détournés par le chemin de la Rivière ;

Attendu que plusieurs plaintes ont été reçues au sujet de l'augmentation de la circulation, de la poussière et de la vitesse sur le chemin de la Rivière;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de demander au Ministère des Transports du Québec de ne plus envoyer de véhicules sur le chemin de la Rivière ou encore de faire épandre de l'abat-poussière et d'installer de la signalisation adéquate afin de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

URBANISME

Mandat RPGL – Entreposage extérieur **64 chemin Saint-Louis**

08-633

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu qu'un officier du service de l'urbanisme a constaté, lors d'une visite, une infraction à la réglementation municipale en vigueur sur la propriété sise au 64 chemin Saint Louis à La Pêche (matricule : 3557-49-3034)

Attendu que l'infraction constatée porte sur le nombre d'équipements et de véhicules lourds entreposés et contraire aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de la Pêche (no. 03-429) ;

Attendu que suite à l'envoi d'un avis de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble a refusé la réception de celui-ci et n'a pas corrigé la situation;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est aussi résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat RPGL – Construction sans permis
245 chemin du Lac-Sinclair

08-634

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'un officier du service de l'urbanisme a constaté, lors d'une visite, une infraction à la réglementation municipale en vigueur sur la propriété sise au 245 chemin du Lac-Sinclair à La Pêche (matricules : 3071-78-7958) ;

Attendu que l'infraction constatée porte sur une construction sans permis, à l'encontre des dispositions du règlement régissant l'émission des permis et certificats (no. 06-486) et du règlement de zonage (no 03-429) ;

Attendu que suite à la réception d'un avis de se conformer à la réglementation en vigueur avant le 10 octobre 2008, le propriétaire dudit immeuble n'a apporté aucun correctif;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est aussi résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande à la CPTAQ - 1137, route 105

08-635

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que le propriétaire d'un immeuble situé au 1137, Route 105 à La Pêche a présenté une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 3A-4 du rang 7, canton Wakefield;

Attendu que cette demande a pour but de permettre d'aménager à l'intérieur d'une résidence un petit café avec une boulangerie et vente de produits de la ferme. La superficie du local utilisé est d'environ 23 mètres carrés avec un espace de stationnement d'environ 46,5 mètres carrés;

Attendu qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Municipalité de La Pêche des espaces pouvant servir à ces fins cependant ces espaces ne sont pas propices au demandeur;

Attendu que la présente demande est conforme aux normes municipales actuellement en vigueur.

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'informer la CPTAQ que la Municipalité de La Pêche appuie la présente demande.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres son d'accord avec l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

Demande à la CPTAQ - 429, chemin des Érables

08-636

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la propriétaire d'un immeuble situé au 429, chemin des Érables à La Pêche (secteur de Lascelles) a présenté une nouvelle demande à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de terrain de 9 500 mètres carrés, étant une partie des lots 8B et 9, du rang 7, canton de Masham;

Attendu que l'utilisation projetée de cette parcelle est à des fins résidentielles. Elle permettra le prolongement d'un développement résidentiel;

Attendu qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Municipalité de La Pêche des espaces pouvant servir à ses fins cependant ces espaces ne sont pas propices au demandeur;

Attendu que la présente demande est conforme aux normes municipales actuellement en vigueur.

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'informer la CPTAQ que la Municipalité de La Pêche appuie la présente demande.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Adoption du règlement numéro 08-531,
modifiant le règlement 06-486, régissant l'émission des
permis et certificats**

08-637

**Proposé par: Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par: Christian Blais**

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement no. 08-531, modifiant certaines dispositions du règlement 06-486, régissant l'émission des permis et certificats.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et en avoir pris connaissance, renoncent ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADMINISTRATION

Calendrier des séances du conseil

08-638

**Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé de : Yves Doyon**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront les lundis, sauf pour les séances du conseil du 19 mai et du 8 septembre qui seront des mardis à la salle Desjardins au 20 ch. Raphaël à 19 h 30 ;

5 janvier 2009	15 juin 2009
19 janvier 2009	6 juillet 2009
2 février 2009	17 août 2009
16 février 2009	8 septembre 2009 (mardi)
2 mars 2009	21 septembre 2009
16 mars 2009	5 octobre 2009
6 avril 2009	19 octobre 2009
20 avril 2009	2 novembre 2009
4 mai 2009	16 novembre 2009
19 mai 2009 (mardi)	7 décembre 2009
1 juin 2009	21 décembre 2009

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (08-RM-03)
Circulation et stationnement dans les limites de la
Municipalité de La Pêche

08-639

Le conseiller Jacqueline Lambert Madore donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 08-RM-03 pour abroger et remplacer le règlement 06-RM-03 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Municipalité de La Pêche.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Fête de Noël 2008

08-640

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Christian Blais

Attendu que Mmes Annie Schnobb, Manon Racine et Christine Séguin du bureau administratif souhaitent organiser une soirée dans le cadre de la Fête de Noël au Complexe Sportif de La Pêche, salle Desjardins, le 6 décembre 2008;

Attendu que tout le personnel de la Municipalité soit les élus et les cadres, les cols blancs, les cols bleus, les saisonniers, les pompiers/ères ainsi que les conjoints/tes respectifs de chacun devront être invités à cette soirée;

Il est résolu d'autoriser une dépense de 2 800 \$ pour organiser une soirée dans le cadre de la Fête de Noël de tous les employé(e)s ci-haut mentionné(e)s de la Municipalité, tel d'adopté au budget 2008.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-220-00-493, Réceptions et 02-130-00-499, Comité social – Party de Noël.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (08-533)

Concernant la constitution d'un fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

08-641

Le conseiller Michel Babin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 08-533 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Mandat- représentant municipal
Office municipal de l'habitation (OMH)

08-642

Proposé par : Michel Babin
Appuyé par : Christian Blais

Attendu que le mandat du représentant non élu de la Municipalité de La Pêche au sein du comité de l'Office municipale d'habitation (OMH), M. Jean-Paul Racine, est échu depuis le mois d'août 2008 ;

Attendu que M. Racine n'est plus intéressé à présider sur le comité de l'OMH ;

Il est résolu de nommer Mme Jocelyne Ménard à titre de représentante non élu de la Municipalité au sein de l'OMH, pour une période de trois ans rétroactive à compter du 1^{er} août 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Contrat - électricité
agrandissement de la caserne Eugène-Bernier

08-643

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé de : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que le règlement d'emprunt 08-517 pour l'agrandissement de la caserne Eugène-Bernier a été adopté par la municipalité le 5 mai 2008 et par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 14 juillet 2008 ;

Attendu que des soumissions par invitation ont été demandées à au moins 2 fournisseurs pour les travaux d'électricité à effectuer pour l'agrandissement de la caserne Eugène-Bernier et que nous avons la soumission suivante :

✓ Les entreprises JFR électrique In. 28 800 \$

Il est résolu d'accepter la soumission ci-haut mentionnée.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche le contrat avec le soumissionnaire ci-haut mentionné.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-220-00-722, biens durables bâtiments.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Remerciement M. Jean-Paul Racine

08-644

Proposé par : Robert Bussière
Appuyé de : Unanimement

Attendu que M. Jean-Paul Racine a représenté municipalité comme membre non élu sur le comité de l'OMH pendant plusieurs années ;

Il est résolu de remercier M. Jean-Paul Racine pour sa présence au sein du comité de l'OMH.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-645

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que la séance soit levée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Annie Racine
Secrétaire trésorière adjointe